

Procès-verbal de l'assemblée régulière du conseil municipal de Montcerf-Lytton tenue le mercredi 5 septembre 2012 à 19.30 heures au deuxième étage du centre municipal au 16 rue principale nord, Montcerf-Lytton

Sont présents ; Madame Christianne Cloutier, et Messieurs Réal Lajeunesse Serge Lafontaine, Claude Desjardins, Ward O'Connor et Yvon Rivet

Autres présences ; Réjean Côté, Roger Paradis, Marc Emond Pierre Gauthier, René Côté, Carole Rozon, Jean-Claude Bérubé, Gaston Paradis Martine Duperré, Raymonde Joly, Raoul Lapratte et Francine Fortin

OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

Le quorum est vérifié et l'assemblée débute à 19.30 heures. Monsieur Alain Fortin maire, déclare l'assemblée ouverte et souhaite la bienvenue à tous. Madame Liliane Crytes exerce les fonctions de secrétaire.

2012-09-156

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Monsieur le conseiller Réal Lajeunesse propose et il est résolu que l'ordre du jour soit accepté avec un ajout à 6.11; Adoption de la modification au règlement # 14, concernant et compensation pour le service de boues septiques.

Adoptée à l'unanimité

2012-09-157

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU 6 AOUT 2012

Monsieur le conseiller Serge Lafontaine propose et il est résolu d'adopter le procès-verbal du 6 août 2012 tel que déposé.

Adoptée à l'unanimité

2012-09-158

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE SPÉCIALE DU 27 AOUT 2012

Monsieur le conseiller Claude Desjardins propose et il est résolu d'adopter le procès-verbal du 27 Août 2012 tel que déposé.

Adoptée à l'unanimité

2012-09-159

ADOPTION DES COMPTES ACQUITTÉS ET DES COMPTES FOURNISSEURS DE LA PÉRIODE

Madame la conseillère Christianne Cloutier propose et il est résolu que les listes de comptes et chèques suivants soient approuvées telles que présentées.

Comptes fournisseurs acquittés;

Chèques # 13063 au #13089 pour un montant de 15,470.36 \$

Comptes fournisseurs à payer; chèques #13090 au # 13149 pour un montant de 30,578.66 \$ incluant les salaires du mois.

Certificat de disponibilité

Je soussignée Liliane Crytes, directrice générale/secrétaire, trésorière de la municipalité de Montcerf-Lytton certifie qu'il y a des crédits budgétaires disponibles pour lesquels les dépenses ci-devant sont engagées.

Liliane Crytes,
Directrice générale/secrétaire, trésorière

Adoptée à l'unanimité

2012-09-160

DON AU COMITÉ DES CITOYENS

CONSIDÉRANT QUE le comité des citoyens a organisé une activité extérieure « la fête au village » avec des jeux d'eau, jeux de fers, maquillage pour enfants et autres accompagnés d'un dîner avec blé d'Inde et hot dogs, etc...Samedi 25 août dernier

CONSIDÉRANT QUE le comité a demandé une contribution de la municipalité;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Claude Desjardins et il est résolu de commanditer l'impression des circulaires envoyées par le comité des citoyens pour l'activité du 25 août dernier.

Adoptée à l'unanimité

2012-09-161

BILLETS POUR SPECTACLES 2012-2013
MAISON DE LA CULTURE

CONSIDÉRANT QUE la maison de la culture a lancé sa nouvelle programmation pour les spectacles 2012-2013;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité désire encourager celle-ci;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Yvon Rivet et il est résolu de faire l'achat de billets pour différents spectacles pour un montant de 400 \$.

Adoptée à l'unanimité

2012-09-162

DÉJEUNER CENTRAIDE

CONSIDÉRANT QUE la campagne 2012 de Centraide Gatineau-Labelle-Hautes-Laurentides est lancée;

CONSIDÉRANT QUE Centraide nous invite à organiser un Déjeuner du Maire dans notre municipalité;

EN CONSÉQUENCE, Il est proposé par la conseillère Christianne Cloutier et il est résolu d'organiser le déjeuner du maire pour le 18 novembre prochain.

Adoptée à l'unanimité

2012-09-163

TRAVAUX POUR SENTIER FORESTIER DES CHUTES
DU RUISSEAU QUINN

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a déposé une demande de subvention pour un projet de sentier forestier dans le programme de mise en valeur des ressources du milieu forestier Volet 2, 2012-2013;

CONSIDÉRANT QUE ledit projet à été accepté par la conférence régionale des élus de l’Outaouais pour un montant de 51 049 \$;

EN CONSÉQUENCE, Il est proposé par le conseiller Serge Lafontaine et résolu d’autoriser le début des travaux par nos employés municipaux.

Adoptée à l’unanimité

2012-09-164

OFFRES D’EMPLOI/OPÉRATEURS DE CAMIONS

CONSIDÉRANT QUE la municipalité s’apprête à acheter deux camions avec équipements de déneigement;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Yvon Rivet et il est résolu d’afficher des offres d’emploi pour deux postes d’opérateur de camion de déneigement et un poste d’opérateur et chef d’équipe.

Adoptée à l’unanimité

2012-09-165

DEMANDE DE SUBVENTION; CHEMINS À DOUBLE VOCATION

CONSIDÉRANT QUE la demande d’aide supplémentaire pour l’entretien des chemins à double vocation est renouvelable annuellement;

CONSIDÉRANT QUE les critères du programme d’aide supplémentaire pour l’entretien de ces chemins sont respectés;

CONSIDÉRANT QUE le ministère des Ressources naturelles et les transporteurs ont déjà fourni, à la demande de la municipalité de Montcerf-Lytton, l’information appropriée concernant le type et le volume de la ressource transportée ainsi que le nombre de camions annuels qui empruntent la ou les routes locales 1 ou 2 à compenser;

CONSIDÉRANT QUE la présente résolution doit être accompagnée d’un plan municipal montrant les chemins empruntés par les transporteurs dans le cas d’une nouvelle demande de compensation;

CONSIDÉRANT QUE l’information incluse dans le tableau ci-dessous représente la situation du transport lourd de l’année en cours;

Nom du ou des ch sollicités	Longueur à compenser	Ressource transportée	Nombre de camions Charge/an
Ch. De l’Aigle	3.40	Bois	1100
Ch. De Montcerf	3.00	Bois	1100
Ch. Du rang 02	1.25	Bois	1100
Ch. Du sixième rang	6.80	Bois	1100

Pour ces motifs

Sur une proposition de Monsieur Serge Lafontaine et il est résolu et adopté que la municipalité de Montcerf-Lytton demande au ministre des Transports une compensation pour l’entretien des chemins à double vocation ci-dessus mentionnés, et ce, sur une longueur totale de 14.45 kilomètres.

Adoptée à l’unanimité

2012-09-166

CONTRAT POUR ALLÈGES DES FENÊTRES DU CENTRE MUNICIPAL

CONSIDÉRANT QUE le centre municipal est construit depuis 1943;

CONSIDÉRANT QUE les joints des allèges des fenêtres doivent être réparés, car celles-ci s'effritent;

CONSIDÉRANT QUE les joints de la brique doivent être réparés également à certains endroits;

CONSIDÉRANT QUE des estimés ont été demandées et que l'estimé de Maçonnerie Jean Lussier Enr. de Mont-Laurier est la plus basse au montant de 5748.75 \$;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Réal Lajeunesse et résolu d'accorder le contrat à Maçonnerie Jean Lussier Enr. au montant de 5748.75 \$.

Adoptée à l'unanimité

2012-09-167

MANDAT PSM GESTION INC.

CONSIDÉRANT QUE suite à l'adoption du schéma de couverture de risques en incendie, les charges et responsabilités des municipalités sont très lourdes;

CONSIDÉRANT QUE suite à des rencontres avec les municipalités de Bois-Franc et de Grand-Remous pour discuter d'entente mutuelle, il a été convenu de faire une analyse de scénarios d'entente mutuelle avant de prendre des décisions finales;

CONSIDÉRANT QUE la firme PSM Gestion de risques SENC nous propose de faire une analyse de scénarios d'entente mutuelle de fourniture de service aux coûts de 7405.13 \$ incluant les taxes;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités de Bois-Franc et Grand-Remous acceptent de payer cette analyse avec notre municipalité;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Yvon Rivet et il est résolu de mandater la firme PSM Gestion de risque de procéder à l'analyse de scénarios d'entente mutuelle de fourniture de service aux coûts de 7405.13 \$ incluant les taxes;

Il est entendu que la facture sera divisée en trois parties.

Adoptée à l'unanimité

2012-09-168

RÉSULTAT DES SOUMISSIONS PAR INVITATION ET CONTRAT ACCORDÉ/ 4500 TONNES MÉTRIQUES DE SABLE

CONSIDÉRANT QUE le conseil a demandé des soumissions par invitation pour 4500 tonnes de sable abrasif;

CONSIDÉRANT QUE trois soumissionnaires ont déposé leur soumission soit;

Transport Gauthier et filles 7.89 la tonne métrique /35,505.00 \$

Carrière Tremblay 17.16 \$ la tonne métrique/ 77,220.00 \$

Construction Edelweiss Inc. 17.76 \$ la tonne métrique/ 79,920.00 \$

CONSIDÉRANT QUE la soumission de Transport Gauthier et filles est la plus basse et respecte notre demande;

EN CONSÉQUENCE, Il est proposé par le conseiller Serge Lafontaine et il est résolu d'accorder le contrat à Transport Gauthier et filles au montant de 7.89 \$ la tonne métrique pour un total de 35,505 \$ incluant les taxes et le transport.

Adoptée à l'unanimité

2012-09-169

RÉSULTAT DES SOUMISSIONS PAR INVITATION ET CONTRAT ACCORDÉ/ 100 TONNES MÉTRIQUE DE SEL À DÉGLACER

CONSIDÉRANT QUE le conseil a demandé des soumissions par invitation pour 100 tonnes de sel à déglacer;

CONSIDÉRANT QUE trois soumissionnaires ont déposé leur soumission soit;

Mines Seleine	108.64 \$ la tonne métrique/10,864.00 \$
Mondocor Inc.	123.92 \$ la tonne métrique/ 12,392.00 \$
Sel Warwick	127.04 \$ la tonne métrique/ 12,704.00 \$

CONSIDÉRANT QUE la soumission de Mines Seleine est la plus basse et respecte notre demande;

EN CONSÉQUENCE, Il est proposé par le conseiller Claude Desjardins et il est résolu d'accorder le contrat à Mines Seleine d'Anjou au montant de 108.64 \$ la tonne métrique pour un total de 10 864.00 \$ incluant les taxes et le transport.

Adoptée à l'unanimité

2012-09-170

SOUPER DE NOËL DES EMPLOYÉS ET CONSEIL

Proposé par la conseillère Christianne Cloutier et résolu unanimement que le souper des employés et du conseil municipal aura lieu le samedi 1^{er} décembre 2012 au 16 principale nord. Il est entendu qu'un repas chaud sera servi.

Adoptée à l'unanimité

2012-09-171

ADOPTION DU RÈGLEMENT # 57
MODIFIANT LE RÈGLEMENT # 14; INTITULÉ
RÈGLEMENT DE TARIFICATION ET COMPENSATION POUR LE
SERVICE DE GESTION DES BOUES SEPTIQUES

ATTENDU QU'Il y a lieu de modifier le règlement # 14 , règlement concernant la tarification et compensation pour le service de gestion des boues septiques;

ATTENDU qu'un avis de motion pour modifier ce règlement a été déposé le 27 août dernier;

EN CONSÉQUENCE, Il est proposé par la conseillère Christianne Cloutier et il est résolu de modifier le règlement # 14, intitulé Règlement de tarification et compensation pour le service de gestion des boues septiques en ajoutant le paragraphe H,

ARTICLE 2, h) qui se lira comme suit;

Tout propriétaire, locataire et/ ou l'occupant doit s'assurer que ses installations peuvent recevoir les équipements de la municipalité pour la vidange de sa fosse septique suite à l'avis de vidange émis par la municipalité dans la période énoncée dans l'avis. À Défaut de se conformer au premier avis de vidanges émis par la municipalité, des frais qui seront assimilables à une taxe et recouvrables de la même manière de soixante-quinze dollars (75 \$) pour le deuxième avis et de cent cinquante (150 \$) pour le troisième avis seront facturés. À défaut de se conformer à ces avis, la municipalité entreprendra des recours judiciaires contre le propriétaire, locataire et ou/l'occupant.

ARTICLE 8

Le présent règlement entrera en vigueur selon la loi

Alain Fortin,
Maire

Liliane Crytes,
directrice générale/secrétaire, trésorière

2012-09-172

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé à 22.20 heures, Madame la conseillère Christianne Cloutier propose et il est résolu de lever l'assemblée.

Adoptée à l'unanimité

Alain Fortin,
Maire

Liliane Crytes,
Directrice, générale/sec.trés.